Pourquoi ?

Parce que la [démocratie représentative](http://www.communes-citoyennes.fr/blog/le-respect-de-la-d%C3%A9mocratie-repr%C3%A9sentative) doit se reconstruire par la base, pour recréer les liens avec le peuple dont elle émane.

L'échelon communal est pertinent pour entamer cette reconstruction.

**Prenez connaissance et signez l'appel** ci-dessous.

Qui ?

Les citoyens, **élus ou non élus**, se rassemblent dans [un nouvel espace](http://www.communes-citoyennes.fr/les-comit%C3%A9s-locaux) de parole et de projet. La reconnaissance de ces espaces par les [conseils municipaux](http://www.communes-citoyennes.fr/le-r%C3%B4le-des-conseils-municipaux) leur donne plus de poids.

La **convergence de la méthode et du calendrier** des [comités locaux](http://www.communes-citoyennes.fr/les-comit%C3%A9s-locaux) leur donneront leur puissance.

Comment ?

Que chacun prenne la part qu'il souhaite à l'élection présidentielle de 2017... Mais **notre action se situe sur un autre terrain**.

Il s'agit de créer des espaces où les citoyens se réapproprient leur **destin commun**, et construisent une communauté de **projet**.

Les citoyens prennent la parole pour proposer !

Libérons pacifiquement la parole citoyenne en créant des comités locaux "communes citoyennes", dans nos villes, quartiers et villages de France.

Les comités locaux enregistrent les exigences des citoyens et travaillent des propositions qu'ils proposent au suffrage de leurs concitoyens le jour du 1er tour de l'élection présidentielle, le **23 avril 2017**.

Les comités locaux sont créés librement par les citoyen-ne-s et/ou les conseils municipaux.

Télécharger le texteLes cahiers d'exigences

De fin septembre 2016 à fin mars 2017.



**Le Comité Local se réunit au moins une fois par mois et enregistre les exigences et propositions des citoyens.**

En amont des réunions, il peut recueillir ces propositions selon les modes qu’il définit lui-même.

Le comité local doit pouvoir enregistrer des propositions via une adresse e-mail, pour ouvrir la consultation à un maximum de personnes.

**Ces propositions font l’objet de débats et recherches, et sont consignées dans un cahier d’exigences au format mis à disposition au niveau national (en septembre 2016)**

Les propositions seront classées par grands thèmes, par exemple :

*- quel avenir pour nos enfants ? quelle société voulons-nous pour demain ?*

*- économie, emploi, social, logement*

*- la justice*

*- l'écologie, l'environnement*

*- statut et place de l’élu ? démocratie, libertés, représentation politique*

*- relations internationales, guerre*

*- Europe*

*- famille*

*- services publics*

communes citLes citoyens prennent la parole pour proposer !

Libérons la parole citoyenne en créant des comités locaux "communes citoyennes", dans nos villes, quartiers et villages de France. Ils sont créés librement par les citoyen-ne-s et/ou les conseils municipaux.

Les comités locaux enregistrent les exigences des citoyens et travaillent des propositions qu'ils proposent au suffrage de leurs concitoyens le jour du 1er tour de l'élection présidentielle, le 23 avril 2017.

- Citoyen-ne-s et élu-e-s locaux siègent en toute égalité les uns et les autres dans les comités locaux.

- L'organisation des débats est respectueuse de chacun.

- Le respect du calendrier et de la méthode est primordial.

Les Comités Locaux "Communes Citoyennes"

**La création de Comités Locaux a lieu entre le 21 septembre et le 31 décembre 2016.**

Sur initiative d’un groupe de citoyens **ou/et** du [Conseil municipal](http://www.communes-citoyennes.fr/le-r%C3%B4le-des-conseils-municipaux).

Les comités locaux vont mettre en oeuvre la démarche **en toute autonomie**. Ils se réunissent **une fois par mois** au minimum.

Selon la taille des communes, des comités à l’échelle d’un quartier sont tout à fait envisageables et pertinents, à vous de voir !



La coordination nationale des Communes Citoyennes est [à l’écoute de vos questions éventuelles](http://www.communes-citoyennes.fr/contact1) relatives à l'organisation de ces comités.

Rappel du calendrier

**Mai 2016** Lancement du site et des premières signatures

**31 Mai/1er juin/2 juin 2016** Participation au Congrès des Maires

**21 septembre 2016 à fin 2016** Inscriptions des communes citoyennes, formation des comités locaux

**21 septembre 2016 – 31 Mars 2017**Réunions des comités locaux, processus des cahiers d’exigences, travail de réflexion puis de sélection des propositions

**23 avril 2017 1er tour de l’élection présidentielle** Votations dans les communes citoyennes sur les propositions localement travaillées et sélectionnées.

**Et après ?** Après on verra... où en sera notre destin commun et ce qu'il faudra construire, et comment... le temps passé ensemble ne sera jamais perdu.

Questions de méthode

Les citoyen-ne-s commencent par [**signer l'appel**](http://goo.gl/forms/V9NYJriyxT), ce qui leur permet d'être informés par la suite sur le calendrier et le processus, seul fil conducteur de leurs travaux, pratiqués localement en toute **autonomie**.

Aux citoyen-ne-s de **former librement les comités locaux**, et de se rapprocher éventuellement des municipalités. Citoyens et élus siègent en toute **égalité** les uns et les autres dans les comités locaux.

Le travail des comités locaux se fait dans **le respect des sensibilités de chacun, avec écoute, bienveillance et nuance.** Nous devons inventer des modes de réflexion et de travail éloignés des pratiques violentes ou sectaires du monde politique.

oyennes

Le*Par ses décisions qui impactent directement la marche des communes, et spécifiquement son désengagement financier (baisse des dotations), et la réforme territoriale qui crée de nouvelles inégalités territoriales et impacte négativement les communes, notamment en zone rurale et péri-urbaine,* ***l’État se mêle finalement à un tel point de la vie communale, que les communes sont en droit de se mêler des affaires de l’État !***



La participation à la démarche par les conseils municipaux

Si le Comité Local n’a pas été créé par le Conseil municipal, il peut faire l’objet d’une reconnaissance en tant que tel par une**délibération qui définit son espace en tant que comité consultatif**tel que prévu par le Code Général des Collectivités Territoriales dans son article L 2143-2.

**Ainsi, son accès aux salles de réunion et sa logistique s’en trouveront facilités, lui confiant presque à ce titre une personnalité morale.**

Les communes peuvent télécharger ci-dessous un **modèle de délibération** :

- de création d’un comité consultatif «comité local commune citoyenne»

- de reconnaissance du «comité local commune citoyenne» en tant que comité consultatifs citoyens forment des comités locaux, avec o

DELIBERATIONu sans l'aide de leur commune. Ils se réunissent et forment des propositions qu'ils soumettent au vote de leurs concitoyens, localement, le jour du 1er tour de l'élection présidentielle de 2017.

[communes-citoyennes.fr](http://www.communes-citoyennes.fr/home)

*Les comités locaux Communes Citoyennes sont autonomes et sans étiquette politique.*

*Ils n'ont comme point commun que de travailler dans le même calendrier et de se constituer pour interpeller le pouvoir central sur la nécessité de procéder de la souveraineté du peuple.*

linkedIn Twitter [Twitter](https://twitter.com/%40ComCitoyennes) Instagram Pinterest Facebook [Facebook](https://www.facebook.com/communescitoyennes) Rss Google+ youtube

Déclaration *ar ses décisions qui impactent directement la marche des communes, et spécifiquement son désengagement financier (baisse des dotations), et la réforme territoriale qui crée de nouvelles inégalités territoriales et impacte négativement les communes, notamment en zone rurale et péri-urbaine,* ***l’État se mêle finalement à un tel point de la vie communale, que les communes sont en droit de se mêler des affaires de l’État !***



La participation à la démarche par les conseils municipaux

Si le Comité Local n’a pas été créé par le Conseil municipal, il peut faire l’objet d’une reconnaissance en tant que tel par une**délibération qui définit son espace en tant que comité consultatif**tel que prévu par le Code Général des Collectivités Territoriales dans son article L 2143-2.

**Ainsi, son accès aux salles de réunion et sa logistique s’en trouveront facilités, lui confiant presque à ce titre une personnalité morale.**

Les communes peuvent télécharger ci-dessous un **modèle de délibération** :

- de création d’un comité consultatif «comité local commune citoyenne»

- de reconnaissance du «comité local commune citoyenne» en tant que comité consultatifC

La votation citoyenne sur les propositions du comité local

Lors du 1er tour de l'élection présidentielle le **23 avril 2017**

Issues de son travail et de ses discussions, chaque [comité local](http://www.communes-citoyennes.fr/les-comit%C3%A9s-locaux) produit **une sélection de propositions** résumées chacune en 5 lignes.

Sur la base d’une liste d’électeurs (émargement) mis obligatoirement à sa disposition par chaque commune, conformément aux dispositions du code électoral, le comité local convoque et soumet au corps électoral de la commune ou du territoire concerné **une votation** permettant à chaque citoyen d’apprécier par une note de 1 à 5/5 chacune des propositions mises au vote.



**Il est conseillé de récupérer le plus rapidement possible la liste électorale.**

Les modalités de la convocation du corps électoral ont vocation à être les plus astucieuses et économiques possibles.

De même pour la mise en place et la tenue du ou des bureaux de vote : [l’accompagnement de la commune](http://www.communes-citoyennes.fr/le-r%C3%B4le-des-conseils-municipaux) concernée est un levier utile...

NB : cette page évoluera en même temps que les modalités précises de cette votation, grâce aux contributions de chacun.

Citoyens, reprenons la parole !

Prenez connaissance de la démarche des Communes Citoyennes et [signez l'appel](http://www.communes-citoyennes.fr/) !

Ce sont à la fois les citoyens et les élus locaux qui sont invités à se constituer en [comités locaux](http://www.communes-citoyennes.fr/les-comit%C3%A9s-locaux) à la fin septembre 2016, pour faire la démonstration, pendant la campagne présidentielle, que ce qui compte, ce sont les projets et non les personnes ! **Reprendre la parole et construire autre chose que la verticalité et le centralisme de nos institutions** nous imposent.

[Ni de droite, ni de gauche](http://www.communes-citoyennes.fr/blog/ni-de-gauche-ni-de-droite-la-question-nest-pas-l%C3%A0), et surtout **sans chef ni porte-parole** (c'est là que la démarche est unique et vaut la peine d'être menée), ces nouveaux [espaces de parole et de projet](http://www.communes-citoyennes.fr/les-cahiers-dexigences) permettront aux citoyens de construire les bases d'une démocratie renouvelée dans laquelle il nous faut **apprendre à coopérer et co-construire** et créer les bases d'**une représentation politique nouvelle, qui s'organise de bas en haut**.

13 mai 16

Catégorie [méthode](http://www.communes-citoyennes.fr/blog/categories/m%C3%A9thode)

Mots-clés [communes citoyennes](http://www.communes-citoyennes.fr/blog/tags/communes%20citoyennes)

Ni de gauche, ni de droite, la question n'est pas là

De même que la démarche [communes citoyennes](http://www.communes-citoyennes.fr/) se place sur un autre terrain que la présidentielle et de ceux qui y concourent, elle s'inscrit hors courants politiques.

**Pourquoi ?**

Parce qu'il importe avant toute chose de faire en sorte que les citoyens se rassemblent dans un seul but : **se réapproprier leur destin commun et s'organiser dans un espace où la parole est libre et la démarche constructive.**

**Et après ?**

Cette démarche n'efface pas les grandes familles traditionnelles dans la société française, mais elle pose - et peut-être même qu'elle imposera - les préalables démocratiques qui peuvent **la remettre en mouvement**.

Citoyen-ne-s et élu-e-s des communes de France, nous souhaitons **nous réunir à l’échelle de nos villes, villages et quartiers pour penser ensemble notre destin commun** et réinsuffler de l’air dans les poumons de notre **démocratie**.

Chacun est évidemment libre par ailleurs de faire des choix ou de ne pas en faire lors de l’élection présidentielle de 2017. Cela étant, **notre démarche se situe sur un autre terrain.**

Il s’agit en effet de recréer de nouveaux espaces démocratiques qui procèdent de l’unité de base de notre République : **le Citoyen**.

Des espaces qui procèdent de l’unité territoriale de base : **la Commune**.

Ici, vous trouverez l’appel des communes citoyennes, que chacun d’entre nous, librement, peut [signer](https://docs.google.com/forms/d/13D8gyDJZ3sOWO85L9bYA9Ev3yPFreGzeVC8qg63LJt4/viewform?c=0&w=1).

**Chaque citoyen pourra rendre compte de son expérience dans cette démarche, nous n’avons ni chef, ni porte-parole.**

**Notre préoccupation est de susciter le débat et la parole citoyenne, et chercher à reconstruire l’intérêt général hors des structures partisanes, de gauche comme de droite.**

Les [comités locaux «Communes Citoyennes»](http://www.communes-citoyennes.fr/les-comit%C3%A9s-locaux) se constituent et travaillent en toute autonomie.

Ils développent et préparent [leurs propositions et leurs exigences](http://www.communes-citoyennes.fr/les-cahiers-dexigences) en n’ayant pour point commun les uns avec les autres que de procéder d’**un même calendrier au niveau national**.

Par ce calendrier et un minimum de cadre méthodologique, **nous pouvons collectivement donner une force considérable à notre démarche !**

S’il subsiste des questions, nous tenterons de répondre... mais nous ne pouvons avoir toutes les réponses, car, en face de la demande d’un citoyen, il n’y a rien d’autre qu’un autre citoyen !

30 avr. 16

NIL n°1946826V0 du 7 avril 2016